

Orléans, le 22 octobre 2021

Adoption d'un protocole d'accord

Le Département devient pilote de la médiation numérique dans le Loiret

Lors de la session des 21 et 22 octobre 2021, l'Assemblée départementale a adopté un protocole d'accord, avec l'Etat, sur le sujet de l'inclusion numérique. L'objectif ? Un maillage cohérent, équilibré et une efficacité optimale des actions de médiation numérique dans le Loiret. Ainsi, le Département devient pilote du réseau des médiateurs numériques qui intervient dans le Loiret.

Tout en continuant à déployer le THD et à amplifier le maillage territorial des Espaces services publics, après avoir accompagné des commerçants dans le développement de leur vitrine numérique, le Département poursuit son action à travers l'équipement en matériel informatique (bibliothèques, seniors en établissements, projets sur les territoires...), la mise en œuvre d'une hotline à l'attention des parents de collégiens, etc. De plus, quatre médiateurs et des volontaires en service civique, recrutés par le Département, animent des ateliers pour accompagner les Loirétains vers un usage autonome et sécurisé du numérique.

Du côté de l'Etat, dans le cadre de « France Relance », ce sont pour l'instant 30 *Conseillers numériques France Services* qui seront mis à disposition, pour soutenir tous les dispositifs d'accompagnement de proximité, notamment mis en œuvre par les collectivités territoriales ou les associations dans tous les territoires.

Pour assurer un maillage cohérent et équilibré des acteurs et offres de médiation numérique dans le Loiret, le Département et l'Etat ont décidé de s'unir, à travers un protocole d'accord, pour œuvrer conjointement, en lien avec les différents acteurs sur les territoires (collectivités et associations).

Par ce protocole, le Département devient le pilote du réseau de médiation numérique. La collectivité devient également le "point d'entrée" de tout acteur désireux de faire une offre dans ce domaine, afin de développer des actions en cohérence avec les besoins identifiés et les offres existantes.

À propos de la politique d'inclusion numérique

Lors de la session des 12 et 13 octobre 2020, et face au déploiement constant des outils et offres numériques, l'Assemblée départementale a voté la mise en place d'une nouvelle politique visant à soutenir les Loirétains et à les rendre plus autonomes dans leurs usages. Accompagnement à l'acquisition de compétences, financement de projets, aide en matériel, etc., le Département s'engage en faveur de l'inclusion numérique à travers des actions concrètes. Cette politique se caractérise par l'intitulé « Le numérique pour tous les Loirétains ».

CONTACT PRESSE

Cassandre Germain

02 38 25 43 93

06 37 99 23 20

cassandre.germain@loiret.fr